

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
 0 Prise en charge : pec@mupras.com
 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6756

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Moumnia RINA

RD
N° 32699
132699

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 30/07/22

Nom et prénom du malade : N° B.EDDA NINA Age:

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie : Coup de poing

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



Dr. OUZIF Mohamed Amine
Chirurgien Orthopédiste Traumatologue

- Chirurgie des maladies osseuses et Rhumatologiques
- Osteoporose, PRP
- Chirurgie Prothétique - Arthroscopie
- Spécialiste en chirurgie de la main et du pied
- Diplômé de la Faculté de médecine de Paris-sorbonne
- Ancien Résident de S.O.S main Paris
- Ancien Médecin du CHU Ibn Rochd
- Ancien Interné de l'hôpital Robert Ballanger (Aulnay sous bois)
- Ancien Résident de l'hôpital Paul d'Égine (Champrigny sur marne)
- Membre de la société française de Traumato-Orthopédie



الدكتور اوزييف محمد امين
اخصائي في جراحة المفاصل و العظام

- امراض المفاصل و العظام
- هشاشة العظام - العلاج بالبلازما
- الجراحة التعويضية - الجراحة بالمنظار
- متخصص في جراحة اليد والقدم من كلية الطب الصوروون - باريس
- طبيب سامي في مستعجلات اليد بباريس
- طبيب سامي بمستشفي ابن رشد
- طبيب سامي بمستشفي دوبيه بالونفي
- عضو بالجامعة الفرنسية لجراحة المفاصل والكnee

Ordonnance

Le : 30/07/22

D° BEDDANINA

S.V

180 ml Celebrex Zomig x 6 mois

793,60

① Nupentri x 8
89,56
② Lini-for

1 x 2 / j.

1033,10

Dr OUZIF Mohamed Amine
Chirurgien Traumato-Orthopédiste
n°2 Imm. 24 Rés Ain Chock Casablanca
Bd Al Qods, Ain Chock Casablanca
Tél: 0522.87.35.57/0501.01.14.41

PHARMACIE AL OROBA
of Samia Abaah
1er Rajaa Saida Ain Chok Casablanca
5 Rue 14
Tél: 05 22 52 22 69

Résidence Ryad Al Qods, angle Bd al Qods et Bd Haifa, 1^{er} étage n°6 Ain chock, Casablanca
إقامة رياض القدس، تقاطع شارع القدس وحيفاء، الطابق الأول رقم 6، عن الشق، الدار البيضاء.

Tel : 05.22.87.33.57 GSM : 0661671441 E-mail : dr.ouzif@gmail.com

30 gélules
voie orale.

CELEBREX®
célecoxib 200 mg



CELEBREX + GROSSESSE
INTERDIT

Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
l'adolescente ou la femme en âge de
procréer, et sans contraception efficace.
Lire la notice avant utilisation.

COMPOSITION EN SUBSTANCE ACTIVE :
Chaque gélule contient 200 mg de célecoxib.
LISTE DES EXCIPIENTS : Excipient à effet notoire : lactose.
MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION : Voie orale.
Lire la notice avant utilisation.
Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

PRÉCAUTION PARTICULIÈRE DE CONSERVATION :
A conserver à une température ne dépassant pas + 30°C.

Titulaire : PFIZER PFE FRANCE
Exploitant : PFIZER PFE FRANCE
23-25, AVENUE DU DOCTEUR LANNELONGUE
75014 PARIS
Médicament autorisé N° : 34009 354 370 6 8



Soyez prudent
Ne pas conduire
Sans avoir lu la notice

Liste 1 - Uniquement sur ordonnance

CELEBREX®
200 mg
célecoxib

30 gélules

CELEBREX®
200 mg
célecoxib

Voie orale.
Excipient à effet notoire : lactose.

30 gélules
voie orale.



PC: 03400935437068

EXP: 08/2024
Lot: GA4197
SN: 2NH792N342



30 gélules
voie orale.

CELEBREX®
célecoxib 200 mg



CELEBREX + GROSSESSE
INTERDIT

Ne pas utiliser chez la femme enceinte,
l'adolescente ou la femme en âge de
procréer, et sans contraception efficace.
Lire la notice avant utilisation.

COMPOSITION EN SUBSTANCE ACTIVE :
Chaque gélule contient 200 mg de célecoxib.
LISTE DES EXCIPIENTS : Excipient à effet notoire : lactose.
MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION : Voie orale.
Lire la notice avant utilisation.
Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

PRÉCAUTION PARTICULIÈRE DE CONSERVATION :
A conserver à une température ne dépassant pas + 30°C.

Titulaire : PFIZER PFE FRANCE
Exploitant : PFIZER PFE FRANCE
23-25, AVENUE DU DOCTEUR LANNELONGUE
75014 PARIS
Médicament autorisé N° : 34009 354 370 6 8



Soyez prudent
Ne pas conduire
Sans avoir lu la notice

Liste 1 - Uniquement sur ordonnance

CELEBREX® 200 mg
célecoxib

30 gélules

PA166645

PC: 03400935437068

EXP: 08/2024
Lot: GA4197
SN: 2NH792N342



(4)

30 gélules
voie orale.

CELEBREX®
200 mg
célecoxib

